

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
JOINT SUPPORT SHIP PROJECT(JSS)
4th Floor - 105 Hôtel de Ville Str
4-106
Gatineau
Québec
K1A 0K2

Title - Sujet 3RD PARTY ASSIST. / ASSIST. EXPERT	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-132527/A	Date 2012-12-07
Client Reference No. - N° de référence du client 20132527	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$JSS-007-23397
File No. - N° de dossier 007jss.EN578-132527	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fox, Erin	Buyer Id - Id de l'acheteur 007jss
Telephone No. - N° de téléphone (819) 997-7576 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-7310
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-132527/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007jss

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20132527

007jssEN578-132527

TABLE DES MATIÈRES

1. But
2. Contexte
3. Portée éventuelle des travaux et contraintes
4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales
5. Calendrier
6. Remarques à l'intention des répondants intéressés
7. Date de clôture
8. Autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)

Liste des annexes

Annexe A Information recherchée

1. But

La présente demande de renseignements (DDR) vise à demander aux entreprises intéressées de formuler des commentaires et des recommandations en répondant, par écrit, aux questions formulées dans les présentes. Celles-ci portent sur une demande de soumissions éventuelle pour des services d'assistance d'un tiers expert indépendant et de soutien aux bureaux de projet responsables de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN) du Canada.

Les objectifs de la présente demande de renseignements (DDR) sont les suivants :

- (a) fournir à l'industrie des renseignements généraux sur la portée éventuelle des travaux, les exigences et les dispositions d'un contrat (ou d'une autre méthode d'approvisionnement) pour des services d'assistance d'un tiers expert indépendant;
- (b) permettre au Canada d'obtenir les renseignements et les commentaires de l'industrie au sujet de la portée des travaux;
- (c) permettre au Canada d'élaborer une demande de soumissions éventuelle pour ces travaux.

Le Canada demande aux répondants de répondre aux questions de l'annexe A. On encourage les répondants à fournir des renseignements supplémentaires qui n'y ont pas été expressément demandés par le Canada concernant d'autres contraintes, possibilités ou approches, mais lesquels sont, selon eux, des facteurs clés dans toute demande de soumissions éventuelle.

La DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). Aucun accord ni contrat fondé sur la présente DDR ne sera conclu. La présente DDR ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à émettre une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction d'une ébauche des exigences de rendement provisoires (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de planification budgétaire.

La présente DDR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

2. Contexte

Dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN), le Canada a établi une relation d'approvisionnement stratégique à long terme avec deux chantiers navals canadiens.

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sam-mps/snacn-nsp-sfra.html>

Ces chantiers navals ont été sélectionnés au moyen d'un processus concurrentiel pour la construction des grands navires du Canada : Irving Shipbuilding Inc. pour les navires de combat et Vancouver Shipyards Co. pour les navires autres que de combat. Les navires de combat comprennent les navires de la Marine qui servent à patrouiller dans l'Arctique et sur les côtes, ainsi que les navires de combat de surface canadien (qui remplacent la flotte actuelle de destroyers et de frégates). Les navires autres que de combat comprennent les navires de soutien interarmées de la Marine et les navires scientifiques hauturiers de la Garde côtière canadienne, ainsi que le nouveau brise-glace de catégorie polaire.

Au cours des prochaines années, le Canada devra négocier et gérer plusieurs contrats dans le cadre de la SNACN. Il s'agira notamment de contrats auxiliaires visant la compréhension de la conception de navire, de contrats d'ingénierie visant le développement de la conception de navire et de contrats de construction visant la construction et la livraison des navires. En prévision de ces contrats, le Canada a établi les secteurs clés dans lesquels le soutien d'un tiers expert indépendant aiderait le Canada à obtenir les contrats les plus équitables, efficaces et robustes possibles, comprenant des niveaux de risques acceptables et offrant le meilleur rapport qualité-prix. Les secteurs clés établis comprennent l'analyse comparative des normes de l'industrie, l'expertise en matière de construction navale et le soutien aux négociations complexes. Les connaissances et l'expertise de TPSGC ainsi que du tiers expert indépendant ne se chevaucheraient pas. Les apports du tiers viendraient plutôt compléter les connaissances et l'expertise de TPSGC dans ces secteurs.

Il pourrait être souhaitable de recourir aux services d'au plus deux tiers indépendants (un pour chaque navire). De cette façon, le Canada pourrait demander l'aide des tiers pour élaborer la stratégie relative aux négociations complexes et assurer la liaison entre les bureaux de projet collaborant avec le même chantier naval.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

En ce qui concerne les travaux décrits ci-dessus, un contrat à long terme (ou une autre méthode d'approvisionnement) d'environ trois ans pourrait être conclu avec chacun des deux tiers indépendants, et assorti de périodes d'option pour au plus 15 années de travail supplémentaires (ou, pour la durée de la SNACN). Il ne s'agirait pas d'un travail à temps plein. Le service serait plutôt demandé, au besoin, au moyen d'une autorisation de tâche ou d'une fonction similaire. Les travaux exécutés en fonction des tâches individuelles comprendraient la fourniture de l'expertise et des services décrits ci-dessus. La réalisation de ces travaux pourrait toutefois varier. Les travaux comprennent notamment des examens, des recommandations, la validation, la participation à des réunions, des analyses approfondies et la liaison entre les bureaux de projet.

Le tiers indépendant embauché dans le cadre de ce besoin aura probablement accès à des renseignements commerciaux de nature confidentielle. Par conséquent, les soumissionnaires retenus dans le cadre d'activités d'approvisionnement éventuelles subséquentes devront signer une entente de non-divulgaration avant la conclusion d'un contrat.

Pour être considéré comme " indépendant ", le tiers ne doit avoir aucun lien de dépendance avec le chantier naval auquel il est affecté. Il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêt réel ou perçu. Par conséquent, les employés, les conseillers, les experts-conseils, les entrepreneurs, les filiales ou les sous-traitants d'entrepreneurs, ou les entités en lien avec le projet de la SNACN ne seront pas considérés comme " indépendant ".

Afin d'assurer l'indépendance et l'intégrité continue de la confirmation et des recommandations fournies au Canada, le tiers indépendant embauché dans le cadre de ce besoin devra être indépendant du chantier naval auquel il est affecté et le demeurer (c.-à-d. il ne peut pas également fournir des services au chantier naval, car cela pourrait donner lieu à une situation de conflit d'intérêts potentiel). Par conséquent, une clause de non-admissibilité sera incluse dans toute demande de soumissions éventuelle.

Différents niveaux de cote de sécurité (p. ex., secret, protégé B) et l'inscription au Programme des marchandises contrôlées pourraient être exigés.

Veillez noter que seul le ministère de la Justice fournit des services et des conseils juridiques au gouvernement du Canada. Par conséquent, le tiers expert indépendant n'aura pas à fournir ce type de service.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

On donne ci-après des indications au sujet d'un certain nombre de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur toute demande de soumissions éventuelle.

(a) Toute demande de soumissions éventuelle peut être assujettie à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

(b) Toute demande de soumissions éventuelle peut être assujettie à la Loi sur la production de défense.

(c) Toute demande de soumissions éventuelle peut être assujettie aux retombées industrielles et régionales (RIR).

(d) Toute demande de soumissions éventuelle peut être assujettie au Programme des marchandises contrôlées (PMC).

(e) Toute demande de soumissions éventuelle sera assujettie au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi.

(f) Toute demande de soumissions éventuelle peut être assujettie aux ententes sur les revendications territoriales globales.

5. Calendrier

Pour la présentation des réponses, se reporter au calendrier suivant :

- (a) DDR : décembre 2012-janvier 2013
- (b) Demande de soumissions éventuelle (demande de propositions/demande d'arrangements en matière d'approvisionnement) : février-mars 2013
- (c) Attribution du contrat potentiel : mars-avril 2013

6. Remarques à l'intention des répondants intéressés

Les répondants à la présente DDR doivent préciser si les renseignements présentés sont de nature commerciale confidentielle ou de propriété exclusive, ou si la réponse est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

Les répondants intéressés peuvent présenter leur réponse à l'autorité contractante de TPSGC, dont le nom figure au paragraphe 8 ci-dessous, par courriel.

Les coordonnées d'une personne-ressource du répondant devraient être comprises dans la trousse.

Toute modification apportée à la présente DDR sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (MERX). Le Canada demande aux répondants de consulter le site de MERX régulièrement pour vérifier les modifications apportées, s'il y a lieu.

7. Date de clôture

Les réponses doivent être transmises à l'autorité contractante de TPSGC dont le nom figure ci-dessous au plus tard le 15 janvier 2013.

8. Autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)

Erin Fox
Chef d'équipe d'approvisionnement par intérim
Secteur maritime
105, rue Hôtel de Ville, 4e étage, 4-100
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-997-7576
Télécopieur : 819-997-7310
Courriel : erin.fox@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Annexe A

Information recherchée

On demande à l'industrie de répondre aux questions ci-dessous.

Sujet 1: Méthode d'approvisionnement

Le Canada envisage les possibilités ci-dessous en ce qui concerne le soutien du tiers expert indépendant.

- ◆ Conclure un contrat de trois ans, centré sur les tâches, avec chacun des deux tiers indépendants (un pour chaque navire), comprenant des modalités précises, y compris des périodes d'option pour au plus 15 années de travail supplémentaires.
- ◆ Établir un arrangement en matière d'approvisionnement de trois ans avec chacun des deux tiers indépendants (un pour chaque navire), comprenant des modalités précises, y compris des périodes d'option pour au plus 15 années de travail supplémentaires.

Veuillez répondre aux questions suivantes en fonction de la méthode d'approvisionnement utilisée, du nombre de tiers indépendants embauchés (un pour chaque navire ou un pour les deux navires) et de la durée potentielle du contrat ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

- (a) Laquelle des possibilités ci-dessus votre entreprise/organisation recommande-t-elle au Canada d'utiliser? Pourquoi?
- (b) Quels sont les avantages et les risques de conclure un contrat avec deux entreprises plutôt qu'une?
- (c) Y a-t-il d'autres solutions possibles?
- (d) Quels seraient les avantages et les inconvénients de chacune des solutions proposées par votre entreprise/organisation?

Sujet 2: Portée des travaux et expertise

Le Canada est à la recherche de soutien dans les secteurs suivants :

- ◆ Les opérations réalisées dans les chantiers navals et les risques connexes, notamment :
 - les normes, les processus et les pratiques exemplaires de l'industrie;
 - la capacité du marché du travail, les contraintes de ressources et les salaires;
 - les exigences relatives à la qualité et les attentes en matière de qualité;
 - les approches normalisées et les attentes en ce qui concerne le respect des exigences du Canada;
 - les cadres normalisés ou communs relativement à la limitation de la responsabilité, la garantie, l'assurance et la propriété intellectuelle.
- ◆ Les coûts relatifs à la construction navale, notamment :
 - l'examen et/ou l'élaboration des modèles de coûts;
 - la validation du niveau d'effort et l'établissement des coûts pour la conception et la production de navires similaires;

-
- les prix standards des marchandises, les fluctuations et les éléments déclencheurs.
 - ♦ L'élaboration de la stratégie relative au développement des contrats navales complexes, notamment :
 - l'élaboration de stratégies proactives et réactives;
 - la détermination des tendances et des normes.

Veillez formuler des commentaires sur les travaux décrits.

- (a) Y a-t-il des entreprises/organisations qui fournissent cette expertise à l'interne?
- (b) De quelle expertise l'entreprise/l'organisation a-t-elle besoin à l'interne pour exécuter ces travaux?
- (c) Une partie de ces travaux peut-elle être confiée en sous-traitance? Dans l'affirmative, lesquels (en sachant que les contraintes figurant à la section 3 de la présente DDR s'appliqueront aux sous-traitants)?
- (d) Y a-t-il d'autres secteurs d'expertise qui n'ont pas été indiqués ci-dessus, mais que le répondant recommanderait afin d'aider le Canada dans les projets à venir en matière de construction navale?
- (e) Selon le répondant, quel type d'expérience, d'études, de certification et/ou autres qualifications l'entreprise/l'organisation ou la personne devrait-elle avoir afin de se qualifier pour exécuter les travaux?

Sujet 3: Contraintes

La portée des travaux énoncée aux présentes est assujettie à plusieurs contraintes, notamment en ce qui concerne l'assurance de l'indépendance du tiers par rapport aux chantiers navals et l'accès du tiers aux renseignements commerciaux à caractère confidentiel. (Pour de plus amples renseignements à cet égard, veuillez consulter la section 3 de la présente DDR.)

Veillez fournir des commentaires concernant les contraintes décrites à la section 3 de la présente DDR.

- (a) Y a-t-il d'autres contraintes qui ont peut-être été oubliées? (Par exemple, que pense le répondant de la limitation de la responsabilité?)
- (b) Compte tenu de la taille assez petite de la collectivité possédant l'expertise requise, est-ce que les contraintes restreindraient considérablement les sources d'approvisionnement possibles de ce service?
- (c) Y a-t-il d'autres façons de préserver l'intégrité des services fournis par le tiers et d'éviter toute situation de conflit éventuel, et ce sans imposer les mesures énoncées à la section 3 de la présente DDR?
- (d) Le répondant a-t-il des préoccupations relativement aux contraintes énoncées (soit dans la présente DDR ou en réponse à la question a) du présent sujet)?

Sujet 4: Prix relatif à l'ordre de grandeur approximatif et base de paiement

- (a) Si un contrat ou un arrangement en matière d'approvisionnement est sollicité en 2013 pour de tels travaux, quel serait le tarif journalier proposé par l'industrie pour l'ordre de grandeur approximatif?
- (b) Selon l'industrie, quels changements annuels seront possiblement apportés aux tarifs liés à l'ordre de grandeur approximatif au cours des prochaines années?
- (c) Quelle structure de base de paiement le répondant recommanderait-il pour de tels travaux (en sachant que les travaux ne seront pas constants, c'est-à-dire qu'ils seront demandés au besoin)? Pourquoi?

(Remarque : Les renseignements sur le prix relatif à l'ordre de grandeur approximatif serviront uniquement aux fins de budgétisation.)